

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024

Le 26 janvier 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 23

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL.

Procurations : M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Laïla MEILLAUD, M. Bernard GIRAUD a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY.

Absente excusée : Mme Lydie ROBERT

Absents : Mme Sandra AUJOL, MM. Marien DUFOURD, Jean-Claude PROST.

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2023

M. le Maire demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Mme Adeline ROUX).

2 Personnel – création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe

M. Jean DELAUGERRE : en raison d'une demande d'intégration dans la filière administrative, il est proposé de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet.

Le poste équivalent dans la filière animation sera supprimé lors d'une prochaine séance après avis du Comité social territorial.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet.

3 Aménagement des quais d'Allier – développement de la mobilité douce en lien avec la Voie verte – attribution du marché de travaux

Mme Leslie DAVID : les résultats de la Commission d'Appel d'Offres du 11 janvier 2024 sont les suivants :

* Lot n° 1 - VRD : 918 055.80 € HT

EIFFAGE

1 rue du Pré Comtal
ZAC Les Gravanches
63100 Clermont-Ferrand

* Lot n° 2 - Espaces verts : 54 953.56 € HT

JD PAYSAGES

ZA Les Croutes
Route d'Argnat
63530 SAYAT

M. François RUDEL : c'est un projet important, je précise que les études avaient été faites avant.

M. Jean DELAUGERRE : je ne sais pas si les études avaient été faites dans le même contexte que ce qui est proposé aujourd'hui.

Mme Leslie DAVID : il y avait une ébauche.

M. François RUDEL : non, il n'y avait pas d'ébauche, une étude approfondie et chiffrée avait été faite dans le cadre du programme Leader, avant le regroupement des 2 communes, cette étude a été étendue jusqu'à Dallet ensuite. Nous avons mis en valeur les quais d'Allier.

Mme Leslie DAVID : je suis d'accord pour l'étude, il y a eu un important travail réalisé de notre part, notamment pour l'acquisition des terrains avec une multitude de propriétaires.

M. François RUDEL : nous sommes à l'initiative de ce projet, vous l'avez continué. Les financements étaient acquis sur le principe avec un programme Leader.

M. Jean DELAUGERRE : le financement portait sur les études, M. RUDEL, pas sur les travaux.

M. François RUDEL : mais bien sûr que si, tout ce qui est étudié est financé après.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution du marché de travaux de développement de la mobilité douce en lien avec la Voie verte tel qu'approuvé par la Commission d'appel d'offres du 11 janvier 2024.

4 Mise en place de la vidéoprotection – demandes de subventions

Arrivée de Mme Laëtizia BOBEL.

Mme Leslie DAVID : dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la prévention de la délinquance, il est proposé d'installer un dispositif de vidéoprotection des espaces publics.

Le diagnostic de vidéoprotection réalisé par le Référent sûreté de la gendarmerie a été actualisé, il préconise l'installation de 15 à 20 caméras aux entrées de territoire et dans les centres-bourgs, avec une station de relecture à Mezel.

Les demandes de devis sont en cours, le budget prévisionnel de l'opération s'élève à environ 150 000 € HT dont 140 000 € de matériel.

Il est proposé d'approuver le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune, de valider le budget prévisionnel ci-dessous et les demandes de subvention effectuées.

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Type de dépenses	Calendrier
Installation d'un dispositif de vidéoprotection communal	Commune de Mur sur Allier	Matériel 140 000 €	Dépenses d'investissement	Courant 2024 Début 2025

Collectivités	Intitulé de la subvention	Montant en €	Taux en %
Conseil régional AURA	Intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhonalpins	70 000	50
Etat	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2024)	35 000	25
Etat	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	7 000	5
TOTAL SUBVENTIONS		112 000	80
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL		28 000	20

M. Julien MONTAGNE : merci d'avoir repris ce dossier, qui me tenait à cœur, nous l'avions initié à l'époque, c'est un dossier que je connais parfaitement. Avez-vous prévu des caméras haute définition aux entrées de territoire et avez-vous pensé à l'extinction des lumières la nuit ?

Mme Leslie DAVID : les caméras haute définition, permettant de lire les plaques d'immatriculation, ont été prévues aux entrées de territoire, à Mezel, vers l'école, quand on arrive de Vertaizon, une quand on arrive de Pérignat (vers le pizzaiolo), une à la ZAC des Littes, une au rond-point en dessous du pont béton, une au rond-point pour aller vers le vieux pont direction Lempdes, une vers le rond-point en dessous de la pharmacie.

Au niveau des centres-bourgs, il est prévu des caméras à champ large, une caméra sur le parking du Château à Mezel, une ou deux vers la salle polyvalente à Dallet, une ou deux à la Maison du temps libre et également, des caméras sur les quais d'Allier. La question de l'extinction de l'éclairage public a été évoquée, des choix techniques doivent encore être faits, nous avons eu une démonstration de logiciel, qui est très bien conçu.

M. Jean DELAUGERRE : une caméra sera éventuellement installée vers un point d'apport volontaire où il y a de nombreuses incivilités.

M. François RUDEL : je suis ravi que vous repreniez cette initiative que nous avons eu, vous ne l'aviez pas mis dans votre programme. C'est un équipement utile qui aide la gendarmerie à faire son travail. Quel sera le coût de la maintenance ?

Mme Leslie DAVID : le coût de la maintenance reste à voir en fonction de ce qui sera choisi.

M. Jean DELAUGERRE : sur Pont du Château, les incivilités ont diminué depuis l'installation de la vidéoprotection, la gendarmerie nous encourage à installer un dispositif, avec une extrême prudence, en terme de déontologie.

Mme Leslie DAVID : pour l'accès aux images, il y aura 3 personnes : M. le Maire, M. Chamaret et peut-être la secrétaire générale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune, valide le budget prévisionnel et les demandes de subvention tels que détaillés ci-dessus.

5 Agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) – modification de l'adhésion communale

M. Louis PEREIRA : vu la délibération n° 2022-60 du 10/11/2022 désignant l'Agence départementale d'ingénierie territoriale du Conseil départemental du Puy de Dôme comme délégué à la protection des données personnelles.

Au vu de cet accompagnement supplémentaire, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement de la cotisation annuelle, basée sur la population DGF, à hauteur de 0.2 € par habitant, soit un total d'environ 700 € annuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification de l'adhésion annuelle à l'ADIT à hauteur de 0.2 € par habitant.

6 SMEA de la Basse Limagne – adhésion de la commune de Lempty et approbation de la modification des statuts

Mme Danielle RANCY : par délibération du 14/12/2023, le SMEA de la Basse Limagne a approuvé l'adhésion de la commune de Lempty au titre de la compétence Assainissement collectif et la modification des statuts qui en découle.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du syndicat afin de valider l'adhésion de la commune de Lempty au titre de la compétence Assainissement collectif.

M. René LEMERLE : il faut bien préciser dans la délibération l'adhésion d'une nouvelle commune et l'approbation de la modification des statuts.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le syndicat a pris une compétence supplémentaire : l'assainissement collectif.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion au SMEA de la Basse Limagne de la commune de Lempty et la modification des statuts qui en découle.

7 SIAREC – modification n° 5 des statuts

Mme Danielle RANCY : par délibération du 12/12/2023, le SIAREC a approuvé l'adhésion de la commune d'Isserteaux, de Clermont Auvergne Métropole et de Riom Limagne Volcans en compétence Assainissement collectif et la modification des statuts qui en découle.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification n°5 des statuts du syndicat afin de valider l'adhésion des collectivités ci-dessus énumérées au titre de la compétence Assainissement collectif.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion au SIAREC de la commune d'Isserteaux, de Clermont Auvergne Métropole et de Riom Limagne Volcans en compétence Assainissement collectif et la modification des statuts qui en découle.

8 EPF AUVERGNE – parcelle AA 284 - DALLET

La parcelle cadastrée AA 284, située 1 rue du Canal, bourg de Dallet, d'une superficie de 66 m2 comprend :

- un terrain
- un mur en pierre séparatif, mitoyen en certaines zone.
- un mur en parpaing

M. Jean DELAUGERRE : nous avons reçu des agents de l'EPF Auvergne, à propos de parcelles arrivant en fin de portage sur Dallet.

Dans la note de synthèse, il est proposé la reprise en pleine propriété des parcelles AA 284 et AA 287 et la signature d'une convention avec l'EPF au titre du PSPH.

L'EPF nous a informé hier que tant que les parcelles restent propriété de l'EPF, c'est l'EPF qui finance l'intégralité des travaux à réaliser pour sécuriser le mur situé sur la parcelle AA 284.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'EPF Auvergne dans le cadre du Plan de sauvegarde du patrimoine historique (PSPH), la signature de la convention permettant à l'EPF Auvergne de faire réaliser les travaux nécessaires sur le mur en pierre séparatif et de les financer en totalité, les parcelles seront ensuite reprises en pleine propriété par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer une convention concernant la parcelle cadastrée AA 284 située 1 rue du Canal à Dallet, avec l'EPF Auvergne dans le cadre du Plan de sauvegarde du patrimoine historique (PSPH).

Pendant toute la durée de la convention, le bien considéré reste la propriété de l'EPF Auvergne.

9 Questions diverses

M. Yves FERRIER : pour information, dernière décision modificative sur le budget 2023 : virement de crédit du chapitre 68 aux chapitres 011, 65 et 66, pour un montant total de 24 660 €, le détail de la décision modificative ayant été joint à la convocation.

TABLE DES MATIERES :

2024-01 : création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet

2024-02 : attribution du marché de travaux de développement de la mobilité douce en lien avec la Voie verte

2024-03 : modification du montant de l'adhésion à l'ADIT du Puy de Dôme

2024-04 : SMEA de la Basse Limagne : adhésion nouvelle commune et modification des statuts

2024-05 : SIAREC : adhésion nouvelles collectivités et modification des statuts

2024-06 : convention EPF Auvergne parcelle AA 284 Plan de sauvegarde du patrimoine historique

2024-07 : installation dispositif de vidéoprotection et demande de subvention au titre du FIPD

2024-08 : installation dispositif de vidéoprotection et demande de subvention au titre de la DETR 2024

2024-09 : installation dispositif de vidéoprotection et demande de subvention auprès de la région AURA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Jean DELAUGERRE

Le secrétaire,
Yves FERRIER